

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/25

ID : 074-217400795-20250410-2026_007_DEL-DE

Séance du jeudi 10 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le **vendredi 28 mars 2025** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h00, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 10 + 3 POUVOIRS

Présents (10) : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; HARZO Marie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence
Messieurs BRIAND Sébastien ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (3) : M. PERRISSIN-FABERT Frédéric donne pouvoir à M. ALBANEL Xavier

M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

M. BASTARD-ROSSET Benoît donne pouvoir à Mme HARZO Marie

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

**DELIBERATION
N° 2025-007**

**ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2025-002 DU 13 MARS 2025
DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX SYLVICOLES PROGRAMME
SYLV'ACCTES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°2025-002 du 13 mars 2025 car le montant des dépenses subventionnables est de 4 200 € et non de 9 050 € HT.

En effet, seule l'intervention en futaie irrégulière parcelle 21 (Section A 3384) peut être subventionnée et ce montant est plafonné par le plafond du Plan Sylvicole Territorial (PST) de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) à hauteur de 2 000 € par hectare.

Le Montant estimatif des travaux est de : 5 224,65 € HT

La nature des travaux est la suivante : travaux après coupe en futaie irrégulière, localisation parcelle 21

Montant de l'aide sollicitée auprès de Sylv'ACCTES :

50 % du Plafond du Plan Sylvicole Territorial (PST) de la CCVT.

La zone d'intervention est de 2,10 hectares,

le montant de l'aide plafonné est donc de : 4 200,00 € HT (2 000 € X 2,10 ha)

Montant total des aides de Sylv'ACCTES, 50% : 2 100,00 € H.T. (4 200 €/2)

Montant total de l'autofinancement communal : 3 124,65 € H.T

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement présenté,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,

SOLLICITE l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux concernés pour un montant de 2 100 € H.T.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs les jours, mois et an susdit.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

Buleux